



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 1743-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
USAGES CONDITIONNELS N° 1743

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de règlement n° 1743-04 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 afin de permettre les services de garde d'enfants de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) » du groupe « Communautaire » comme usage conditionnel dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 19 septembre 2022, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement n° 1743-04 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
5. Ce projet de règlement n° 1743-04 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du Règlement n° 1743-04

Le règlement n° 1743-04 vise à permettre les services de garde d'enfants de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) » du groupe « Communautaire » comme usage conditionnel dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

En vertu du dernier alinéa de l'article 123 de la LAU, ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaires des personnes habiles à voter.

Service de l'aménagement du territoire
31 août 2022

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 9^e jour du mois de septembre 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Sud

